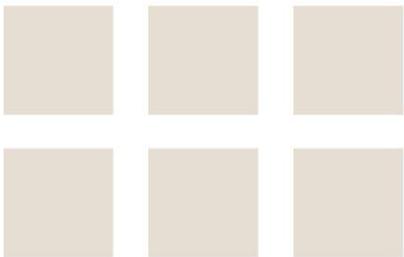
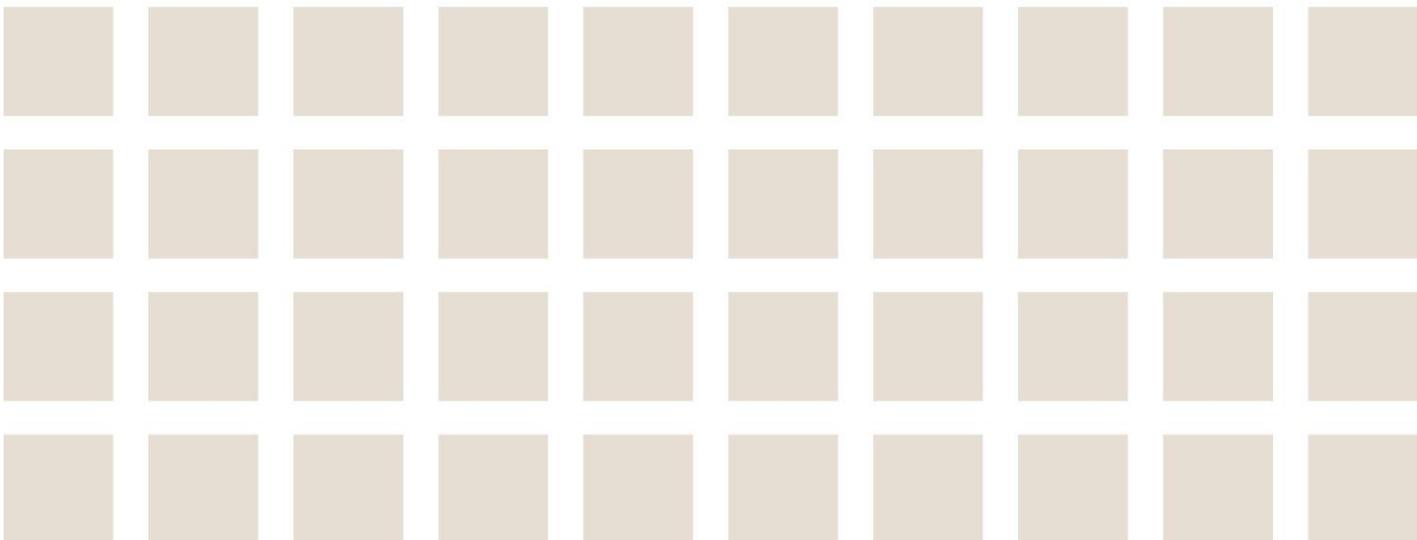


LCL EMISSIONS



RAPPORT ANNUEL 2013



Sommaire

1. Rapport de gestion sur l'exercice 2013
2. Comptes annuels 2013
3. Rapport du Président
4. Rapports des Commissaires aux comptes
5. Honoraires des Commissaires aux comptes
6. Déclaration du Directeur Général

Rapport de gestion sur l'exercice 2013

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président

Monsieur Fathi JERFEL

Directeur Général

Monsieur Pierre BOSIO

Directeur Général Délégué

Béatrice PAILLOLE

Administrateurs

Monsieur Olivier NICOLAS

Monsieur Renaud CHAUMIER (*)

Monsieur Jean-Philippe BIANQUIS

Monsieur Frédéric FOUQUET

Commissaires aux Comptes

Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
représenté par Monsieur Emmanuel BENOIST

(*) Monsieur Renaud CHAUMIER a démissionné, et a été remplacé par Madame Christine CHARBIT par décision du Conseil d'Administration du 31/03/2014.

RAPPORT DE GESTION DE LA SOCIETE LCL EMISSIONS

sur les comptes sociaux clos le 31 décembre 2013

ACTIVITE DE L'EXERCICE

La société LCL Emissions (ex Valinter 17) a subi plusieurs changements au cours de l'exercice 2013 :

- elle a été transformée en Société Anonyme à conseil d'administration avec comme actionnaire principal Amundi Finance ;
- son capital a été augmenté et porté à 2 225 008 euros ;
- ses actionnaires ont changé sa dénomination sociale en LCL Emissions,
- son objet a été modifié comme suit : emprunter et lever des fonds, incluant de manière non limitative l'émission de valeurs mobilières de toute nature, en particulier et sans limitation, des titres de nature obligataire et de conclure tous contrats y afférents. Dans ce cadre la société pourra notamment et sans limitation :
 - utiliser le produit des fonds levés pour le financement des sociétés et des entreprises avec lesquelles elle forme un groupe ainsi que le financement de sociétés tiers,
 - investir dans tous types d'instruments financiers,
 - octroyer ou prendre toutes suretés et garanties,
 - effectuer sur tous marchés à terme ou conditionnel toutes opérations de couverture des risques générés par ses investissements.

COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net de l'exercice est une perte de 4 106,71 euros. Ce résultat est composé essentiellement des honoraires de commissaires aux comptes.

BILAN

Au 31 décembre 2013, le total de bilan s'établit à 223 048,60 euros.

Les postes de l'actif

L'actif se compose uniquement du poste « disponibilités » pour 223 048,60 euros.

Les postes du passif

Les capitaux propres s'établissent à 221 048,60 euros au 31 décembre 2013 :

<i>En euros</i>	31/12/2012	Affectation du résultat 2012	Mouvement de la période	31/12/2013
Capital social	40 000		185 008	225 008
Primes d'émission, de fusion, d'apport				0
Réserve légale				0
Réserves statutaires et contractuelles			147	147
Autres réserves				0
Report à nouveau	-8 290	-1 947	10 237	0
Résultat de l'exercice	-1 947	1 947	-4 107	-4 107
Provisions réglementées	0			0
Distribution de dividendes	0	0		0
Versement de dividendes	0	0		0
TOTAL CAPITAUX PROPRES	29 763	0	191 285	221 049

Le capital social est divisé en 14 063 actions de 16 euros de valeur nominale détenues par Amundi.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le résultat distribuable comprend une perte de l'exercice d'un montant de -4 106,71 euros. Au titre de l'exercice 2013, il est proposé de porter cette perte en report à nouveau.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Amundi Finance détient 99,96 % des actions.

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE 2013 PAR LE PRESIDENT, LE DIRECTEUR GENERAL ET LES ADMINISTRATEURS DANS D'AUTRES SOCIETES

BIANQUIS Jean-Philippe

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
(*) AMUNDI INVESTMENT	Filiale	Directeur	
AMUNDI MULTI-MANAGED	SICAV	Administrateur	
AMUNDI MULTIMANAGERS TRADING COMPANY	SICAV	Administrateur	
CA MONE CASH	SICAV	Président	
CRELAN INVEST SICAV		Administrateur	
HEDGE LOW CORRELATION	SICAV	Administrateur	
HEDGE MULTISTRATEGY	SICAV	Administrateur	
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
LRP	Filiale	Chairman	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

BOSIO Pierre

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Filiale	Directeur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Directeur	
LCL EMISSIONS	Filiale	Directeur	
LRP	Filiale	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

CHAUMIER Renaud

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI IMMOBILIER	Filiale	Administrateur	
ANGLE NEUF		Administrateur	
CPCCL		Administrateur	
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

FOUQUET Frédéric

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
(*) AMUNDI INVESTMENT SOLUTIONS	Filiale	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

JERFEL Fathi

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI	Filiale	Administrateur Directeur Général	
AMUNDI FINANCE	Filiale	Administrateur	
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Président	
AMUNDI HELLAS MFMC SA (EXEMPORIKI ASSET	Filiale	Chairman	
AMUNDI IMMOBILIER	Filiale	Président	
AMUNDI INDIA HOLDING	Filiale	Président	Représentant
AMUNDI INDIA HOLDING	Filiale	Président	
(*) AMUNDI INVESTMENT	Filiale	Président	
AMUNDI JAPAN LTD (EX SGAM	Filiale	Chairman	
AMUNDI POLSKA	Filiale	Président	
AMUNDI PRIVATE EQUITY	Filiale	Président	
AMUNDI SGR S.P.A	Filiale	Chairman	
BFT GESTION	Filiale	Administrateur	
DNA	Filiale	Director	
ETOILE GESTION	Filiale	Président	
IKS KB	Filiale	Président	
JERFEL PATRIMOINE		Autre	
LCL ACTIONS FRANCE	SICAV	Président	
LCL EMISSIONS	Filiale	Président	
NEXSTAGE SAS	Filiale	Administrateur	
RADIAN		Administrateur	Représentant
S.C.I. FJA		Autre	
SBI FUNDS MANAGEMENT	Filiale	Director	
SOCIETE GENERALE GESTION	Filiale	Administrateur	
STRUCTURA	Filiale	Administrateur	
Wafa GESTION (MAROC)	Filiale	Director	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

NICOLAS Olivier

Société	Forme	Fonction	Représente
AFGAP		Administrateur	
BFT		Administrateur	Représentant CREDIT AGRICOLE
CREDIT AGRICOLE COVERED		Administrateur	
CREDIT AGRICOLE LEASING ET		Administrateur	
DELFINANCES		Membre	
GPF		Administrateur	Représentant CREDIT AGRICOLE
LCL EMISSIONS	Filiale	Administrateur	
PREDICA		Administrateur	
RADIAN		Administrateur Directeur	
SEFA		Membre	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

PAILLOLE Béatrice

Société	Forme	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	Filiale	Directeur Général	
LCL EMISSIONS	Filiale	Directeur Général	

() Mandat échu au cours de cet exercice*

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS EN COURS D'EXERCICE ET DEPUIS LA DATE DE CLOTURE JUSQU'AU CONSEIL D'ARRETE DES COMPTES

Le Conseil d'Administration du 27 juin 2013 :

- Mise en place de la gouvernance de la Société, après sa transformation en SA à Conseil d'Administration.
- Mise en place de l'activité de plateforme d'émission d'obligations structurées en partenariat avec le réseau LCL et pouvoirs attribués au Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Délégué pour réaliser l'émission d'obligations dans la limite d'un plafond de 10 milliards d'euros.

Le Conseil d'Administration du 1er août 2013 :

- Examen des comptes du 1er semestre 2013.

Depuis la clôture de l'exercice :

Le Conseil d'Administration du 31 mars 2014 :

- Démission de Monsieur Renaud CHAUMIER.
- Cooptation Madame Christine CHARBIT, en remplacement de Monsieur Renaud CHAUMIER en tant qu'Administrateur.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire la ratification de la cooptation de Madame Christine CHARBIT, en remplacement de Monsieur Renaud CHAUMIER.
- Arrêté des comptes au 31/12/2013.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Proposition d'augmenter le capital de la société.
- Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONVENTIONS REGLEMENTEES Et ENGAGEMENTS PRIS AU BENEFICE DES DIRIGEANTS

Il n'a été conclu au cours de l'exercice 2013, aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Par ailleurs, aucun engagement visé par l'article L. 225-42-1, al.1 du Code de commerce n'a été pris envers l'un des dirigeants de la société par celle-ci ou la société qui la contrôle.

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2013 12	31/12/2012 12	31/12/2011 12	31/12/2010 1	
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	225 008	40 000	40 000	40 000	
Nombre d'actions					
- ordinaires	14 063	2 500	2 500	2 500	
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes					
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	-4 144,13	-1 946,93	-8 289,76		
Impôts sur les bénéfices					
Participation des salariés					
Dot. Amortissements et provisions					
Résultat net	-4 106,71	-1 946,93	-8 289,76		
Résultat distribué					
RESULTAT PAR ACTION EN EUROS					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	-0,29	-0,78	-3,32		
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	-0,29	-0,78	-3,32		
Dividende attribué					
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés					
Masse salariale					
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)					

Comptes annuels 2013

LCL EMISSIONS

**90 Boulevard Pasteur
75015 PARIS**

Etats financiers au 31 décembre 2013

BILAN ACTIF				
Rubriques	Montant brut	Amort. Prov.	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé	I			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes immob. Incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniq., matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				15
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL II				15
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances, acomptes versés/commandes				
CREANCES				
Créances clients & cptes rattachés (3)				
Autres créances (3)				
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dt actions propres <input type="text"/>)				
Disponibilités	223 048		223 048	31 099
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL III	223 048		223 048	31 099
Frais émission d'emprunts à étaler	IV			
Primes rembours des obligations	V			
Ecart de conversion actif	VI			
TOTAL GENERAL (I à VI)	223 048		223 048	31 114

BILAN PASSIF		
Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (1) (dont versé : <input type="text"/>)	225 008	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équiva <input type="text"/> EK <input type="text"/>)		
Réserve légale (3)		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cour <input type="text"/> B1 <input type="text"/>)	147	
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. <input type="text"/> EJ <input type="text"/>)		
Report à nouveau		-8 290
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 107	-1 947
Subventions d'investissements		
Provisions réglementées		
TOTAL I	221 049	29 763
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL II		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES (4)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participat <input type="text"/> EI <input type="text"/>)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 000	1 351
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance (4)		
TOTAL IV	2 000	1 351
Ecarts de conversion passif	V	
TOTAL GENERAL (I à V)	223 049	31 114

Résultat de l'exercice en centimes -4 106,71

Total du bilan en centimes 223 048,60

COMPTES DE RESULTAT (en liste)					
Rubriques		France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises	FA				
Production - biens	FD				
vendue - services	FG				
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ				
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					
Autres produits (1) (11)					
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)				4 077	1 933
Impôts, taxes et versements assimilés				70	71
Salaires et traitements					
Charges sociales (10)					
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Sur immobilisations :					
- dotations aux amortissements					
- dotations aux provisions					
Sur actif circulant : dotations aux provisions					
Pour risques et charges : dotations aux provisions					
Autres charges (12)					
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II			4 147	2 004
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				-4 147	-2 004
OPERATIONS EN COMMUN					
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				
PRODUITS FINANCIERS					
Produits financiers de participations (5)					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de factif immobilisé (5)					
Autres intérêts et produits assimilés (5)				3	57
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V			3	57
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées (6)					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
TOTAL DES CHARGES FINANCIERS	VI				
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)				3	57
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)				-4 144	-1 947

COMPTE DE RESULTAT (suite)			
Rubriques		31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital		53	
Reprises sur provisions et transferts de charges			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	VII	53	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		16	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII	16	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		37	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX		
Impôts sur les bénéfices	X		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		56	57
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		4 163	2 004
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		-4 107	-1 947

FAITS CARACTERISTIQUES

Au cours de l'exercice 2013 l'Associé Unique a pris les décisions suivantes :

Décisions de l'Associé Unique du 28 mai 2013 :

- Par cession par l'Associé Unique de 2 499 actions au profit de la société Amundi Finance, les 2 500 actions composant le capital social de la société ont été réparties entre 2 Associés afin de constituer une SAS pluripersonnelle.

Décisions des Associés du 17 juin 2013 :

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012 et affectation des résultats.
- A cette même date, le capital social a été augmenté de 185 008 Euros correspondant à 11 563 actions de 16 Euros chacune, puis réduit de 10 384 euros correspondant à 649 actions. Le capital social est fixé à 214 624 euros divisé en 13 414 actions de 16 euros chacune.

Décisions des Associés le 18 juin 2013 :

- Le 18 juin 2013, Amundi Finance a cédé 5 actions au profit d'autres sociétés du groupe afin de doter la société de 7 associés.

Décisions des Associés du 27 juin 2013 :

- Le capital social a été augmenté de 10 384 Euros correspondant à 649 actions de 16 Euros chacune intégralement souscrites par Amundi Finance pour constituer un capital social de 225 008 euros divisé en 14 063 actions permettant ainsi d'exercer la nouvelle activité de la société, l'émission de valeurs mobilières.
- Ce même jour, les Associés ont également décidé de transformer la Société créée sous forme de SAS en Société Anonyme à Conseil d'Administration, de désigner les premiers administrateurs et de changer la dénomination sociale de la société Valinter 17 en « LCL Emissions ».

Enfin, le premier Conseil d'Administration s'est réuni le 27 juin 2013 afin de mettre en place la gouvernance de la société et donner les pouvoirs permettant d'exercer la nouvelle activité.

EVENEMENTS SUBSEQUENTS

Néant

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

PRESENTATION DES COMPTES

Les informations relatives à l'exercice 2013 sont indiquées dans les états financiers et l'annexe en euros.

PRINCIPES GENERAUX

Les états financiers de LCL EMISSIONS sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France conformément au Plan Comptable Général, aux principes généralement admis (PCG art. 531-1) ainsi qu'aux règles définies par Crédit Agricole SA agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

CHANGEMENTS DE METHODE COMPTABLE ET DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement de méthode comptable et de présentation des comptes n'a été appliqué par rapport à l'exercice précédent.

VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Ces titres sont enregistrés à leur prix d'acquisition frais exclus. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. Les moins-values éventuelles par rapport à la valeur probable de négociation, déterminée ligne à ligne, font l'objet d'une provision pour dépréciation.

TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Les titres de participations et de filiales sont comptabilisés au coût historique. Les sorties sont valorisées d'après le mode premier entré, premier sorti. A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

Dans la liste des filiales et participations, le chiffre d'affaires et le résultat sont ceux de l'exercice en cours, sous réserve de leur approbation par les assemblées générales ordinaires.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix d'acquisition.

CHARGES ET PRODUITS

Les produits et charges de commissions sont comptabilisés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

La charge d'impôt figurant aux comptes de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre la contribution sociale de 3,3%.

INTEGRATION FISCALE

LCL EMISSIONS est depuis le 1^{er} janvier 2011 dans le groupe fiscal Amundi Group.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de LCL EMISSIONS est composé exclusivement de 14 063 actions ordinaires entièrement libérées d'une valeur nominale de 16 euros.

Au 31 décembre 2013, Amundi Finance détient 14 057 actions.

Société Générale Gestion, Valinter 16, Amundi, BFT Gestion, Etoile Gestion et CPR détiennent respectivement 1 action.

REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

IMMOBILISATIONS				
CADRE A - IMMOBILISATIONS	immobilisations au début de l'exercice	Valeur brute des		
		par réévaluation au cours de l'exercice	acquisitions, créations	apports, virements
Frais établissement et de développpt	TOTAL I			
Autres postes immob. incorporelles	TOTAL II			
Terrains				
- sur sol propre				
Constructions - sur sol d'autrui				
- install.générales				
Install.techn.,mat.,outillage indust.				
- installations générales, agencmts, aménag.				
Autres immob. - matériel de transport				
corporelles - matériel de bureau et informatique, mobilier				
- emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL III			
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		16		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
	TOTAL IV	16		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	16		
CADRE B - IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine immob. fin d'exercice
	par virement de poste à poste	par cession, mise HS, mise en équivalence		
Frais établissement et développpt Tot. I				
Autres postes immo.incorporelles Tot. II				
Terrains				
- sur sol propre				
Constructions - sur sol d'autrui				
- install.général., agenc				
Install.techn.,matériel,outillage indust.				
- install.général., agenc				
Autres immob. - matériel de transport				
corporelles - mat.bureau, inf., mob.				
- emballages récupér.				
Immobilis. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
	TOTAL III			
Participations par mise en équivalence				
Autres participations		16		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilis. financières				
	TOTAL IV	16		
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	16		

AMORTISSEMENTS				
CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Amortissements fin exercice
Frais établist, développement I				
Autres immob.incorporelles II				
Terrains				
- s/sol propre				
Constructions				
- s/sol autrui				
- inst.général.				
Install.techn., mat.,outillage				
- inst.agencmts				
Aut. immob. corporelles				
- mat.transport				
- mat.bureau				
- embal.réc.div.				
TOTAL III				
TOTAL (I à III)				

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES						
Immobilisat. amortissab.	Dotations			Reprises			Mouvement net amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissem. fiscal exceptionnel	
Frais établist. I							
Aut.immo.inc. II							
Terrains							
Constructions							
- sol propre							
- sol autrui							
- inst.général.							
Inst.tech.,mat.							
Aut.immo.corp.							
- Inst.agencmts							
- mat.transport							
- mat.bureau							
- embal.récup.							
TOTAL III							
Acquis. de titres							
TOTAL IV							
TOTAL (I à IV)							

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES			
Charges réparties	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations	Montant net fin exercice
Frais d'émis. emprunt à étaler				
Primes de rembt obligations				

PROVISIONS						
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations	DIMINUTIONS Reprises	Montant à la fin de l'exercice		
Prov. gisements miniers, pétroliers	3T	TA	TE	TC		
Prov. pour investissement	3U	TD	TE	TF		
Prov. pour hausse des prix	3V	TG	TH	TI		
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
Dont majoration except. 30%	D3	TM	TN	TO		
Implant. étrang. avant 01/01/92	IA	TM	TN	TO		
Implant. étrang. après 01/01/92	IE	IF	IG	H		
Prov. pour prêts d'installation	U	IK	IL	M		
Autres provisions réglementées	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Prov. pour litiges	4A	4B	4C	4D		
Prov. pour garanties clients	4E	4F	4G	4H		
Prov. pertes marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
Prov. pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
Prov. pensions, obligations simil.	4X	4Y	4Z	5A		
Prov. pour impôts	5B	5C	5D	5E		
Prov. pour renouvellement immo.	5F	5H	5J	5K		
Prov. pour gros entretien et revi.	EO	EP	EQ	ER		
Prov. charges s/congés à payer	5R	5S	5T	5U		
Autres prov. risques et charges	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Prov. immobilisat. incorporelles	6A	6B	6C	6D		
Prov. immobilisat. corporelles	6E	6F	6G	6H		
Prov. titres mis en équivalence	02	03	04	05		
Prov. titres de participation	9U	9V	9W	9X		
Prov. autres immo. financières	06	07	08	09		
Prov. stocks et en cours	8N	8P	8R	8S		
Prov. comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres prov. pour dépréciation	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ	UF UH UK			
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				10		

ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

CADRE A	ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
	Créances rattachées à des participations Prêts (1) (2) Autres immobilisations financières Clients douteux ou litigieux Autres créances clients Créance représent. titres prêtés Personnel et comptes rattachés Sécurité Sociale et autres organismes sociaux - impôt sur les bénéfices Etat et autres - taxe sur la valeur ajoutée collectivités - autres impôts, taxes, versements assimilés - divers Groupe et associés (2) Débiteurs divers (dont pension titres) Charges constatées d'avance			
	TOTAUX			

(1) Montant : - prêts accordés en cours d'exercice
 - remboursements obtenus en cours d'exercice
(2) Prêts et avances consentis aux associés

CADRE B	ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d' 1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
	Emprunts obligataires conver.(1) Autres emprunts obligataires (1) Empr., dettes - à 1 an maximum établi crédit - à plus de 1 an Empr.,dettes financ.divers (1) (2) Fournisseurs, comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale, aut.org.sociaux - impôt bénéfices Etat et autres - T.V.A. collectivités - oblig.cautionnées - autres impôts Dettes immob. cptes rattachés Groupe et associés (2) Autres dettes (pension titres) Dettes représent.titres emprunt. Produits constatés d'avance	2 000,00	2 000,00		
	TOTAUX	2 000,00	2 000,00		

(1) Emprunts souscrits ds exerc.
 Emprunts rembour.ds exerc.
(2) Emprunts, dettes associés

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>Situation à l'ouverture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant distributions sur résultats antérieurs		29 763
Distributions sur résultats antérieurs		
Capitaux propres après distributions sur résultats antérieurs		29 763
	<i>En moins</i>	<i>En plus</i>
Variations du capital		185 008
Variations des primes liées au capital		
Variations des réserves		147
Variations des subventions d'investissement		
Variations des provisions réglementées		
Autres variations	4 107	10 237
SOLDE	4 107	195 392
<i>Situation à la clôture de l'exercice</i>		<i>Solde</i>
Capitaux propres avant répartition		221 049

DETAIL DES CHARGES A PAYER

Charges à payer		Montant
40800000	Fourn. - fact. non parvenues	2 000,00
TOTAL GENERAL		2 000,00

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
Détail des produits et charges exceptionnels		Exercice N	
		Charges	Produits
67561000	VNC - participations	15,91	
77561000	PCEAC - particip.		53,33
TOTAL GENERAL		15,91	53,33

Rapport du Président

LCL Emissions

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
AU TITRE DE LA LOI DE SECURITE FINANCIERE (LSF)
- EXERCICE 2013 -**

* * *

Mesdames, Messieurs les Administrateurs,

En application des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de commerce, L.621-18-3 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-9 du Règlement Général de l'AMF, je vous rends compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par Amundi Finance et applicables à ses filiales, dont LCL Emissions.

Le présent rapport a été établi sur la base de la documentation, des reportings, des travaux de contrôles mis en œuvre au sein de l'établissement au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne d'Amundi Group. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de l'établissement, sont intervenus entre le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général, le Directeur Général Délégué et les Responsables des fonctions de contrôle.

1. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Il est rappelé préalablement que LCL Emissions est à l'origine une SAS – Valinter 17- transformée en juin 2013 en Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.1. Structure de gouvernance et Conseil

- Mode de direction choisi

Le droit français offre la possibilité aux sociétés à Conseil d'Administration de choisir entre la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général ou l'unicité de ces fonctions. La loi ne privilégie aucune formule et il appartient au Conseil d'Administration de choisir entre les deux modalités d'exercice de la direction générale selon les impératifs de chaque société. Le Conseil d'Administration, tenu pour la première fois le 27 juin 2013, a décidé de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

- Composition du Conseil

Les statuts de la Société disposent que le Conseil d'Administration de la Société est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus. Le Conseil élit parmi les Administrateurs personnes physiques, un président et le cas échéant, un Vice-président pour une durée ne pouvant excéder celle de leurs mandats d'Administrateurs.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans.

Le Conseil d'Administration de LCL Emissions est composé de cinq Administrateurs. Le Conseil d'Administration de la Société ne comporte pas de membres élus par les salariés. Les noms des Administrateurs ainsi que les fonctions et mandats qu'ils exercent vous sont indiqués dans le rapport de gestion.

Cette information vient en complément des éléments fournis dans le rapport de gestion conformément à l'article L.225-102-1 du Code de commerce (sur les mandats et fonctions des mandataires sociaux, ...).

- Missions et fonctionnement général du Conseil

Le Conseil d'Administration a pour mission de déterminer les orientations de l'activité de la Société et de veiller à leur mise en œuvre. La gestion quotidienne de la Société est de la compétence de la direction générale. Le Directeur Général se doit de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil peut se saisir de toutes les questions intéressant la bonne marche de la société et régler les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration peut procéder à tous les contrôles qu'il juge opportuns.

L'ordre du jour de chaque Conseil est arrêté par le Président, après consultation des différents secteurs de la Société. Les réunions du Conseil sont précédées de l'envoi d'un dossier comportant les points inscrits à l'ordre du jour ainsi que les dossiers nécessitant une analyse particulière et une information préalable. La transmission de ces documents s'effectue en moyenne six jours avant chaque séance du Conseil.

Les statuts prévoient la possibilité pour les Administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence. Ils sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité sauf pour l'adoption de certaines mesures importantes prévues par la loi (établissement des comptes annuels, du rapport de gestion et des comptes consolidés).

Cependant, aucun règlement intérieur permettant l'utilisation de cette possibilité n'a encore été mis en place.

Enfin, chaque Administrateur nouvellement nommé est informé de la politique de prévention des conflits d'intérêts et reçoit les éléments nécessaires à leur éventuelle déclaration.

- Information sur les séances du Conseil

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à deux reprises. La durée moyenne des séances du Conseil est d'une heure environ et permet un examen et une discussion approfondis des questions figurant à l'ordre du jour. Le taux moyen de présence pour l'ensemble des Administrateurs a été élevé (près de 70%).

L'ordre du jour des réunions a comporté en particulier les points suivants :

Lors du Conseil du 27 juin 2013 :

- Mise en place de la gouvernance de la Société, après sa transformation en SA à Conseil d'Administration ;
- Mise en place de l'activité de plateforme d'émission d'obligations structurées en partenariat avec le réseau LCL et pouvoirs attribués au Directeur Général ainsi qu'au Directeur Général Délégué pour réaliser l'émission d'obligations dans la limite d'un plafond de 10 milliards d'euros.

Lors du Conseil du 1^{er} août 2013 :

- L'examen des comptes du 1^{er} semestre 2013.

- Conventions « réglementées »

En 2013, il n'a été conclu aucune convention soumise à ce régime (article L. 225-38 du Code de commerce).

1.2. Présentation des limitations que le Conseil d'Administration apporte au pouvoir du Directeur Général

Il est précisé que le Conseil d'Administration de LCL Emissions n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Directeur Général.

1.3. Modalités de participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale des Actionnaires est convoquée dans les formes requises par les statuts de LCL Emissions (convocation par lettre simple, 15 jours avant la tenue de l'Assemblée). Tout Actionnaire inscrit dans le Registre des Actionnaires de la Société à la date de l'Assemblée peut participer à l'Assemblée Générale.

Les pouvoirs de l'Assemblée Générale de LCL Emissions sont ceux d'une Assemblée Générale d'une Société Anonyme.

2. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Définition du dispositif de contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 2.1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise donc par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent d'ores et déjà un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices ...).

2.1. Textes européens et français de référence en matière de contrôle interne

- Code monétaire et financier.
- Règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.
- Recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financière (CCLRF)).
- Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

2.2. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),

- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels (traitements opérationnels, processus informatiques), comptables (qualité de l'information financière et comptable), de non-conformité et juridiques,
- un système de contrôle s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et des contrôles périodiques.

a. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment en approuvant le présent rapport du Président relatif notamment aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

b. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

2.3. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Les risques encourus par LCL Emissions sont des risques de crédit, de marché, et de liquidité concernant les actifs d'adossement des émissions réalisées.

Par ailleurs, LCL Emissions est exposée à des risques transversaux : risque de non-conformité et risque juridique, risque opérationnel, risque informatique et risque comptable.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité de LCL Emissions repose sur :

- la définition de limites globales sur les produits fixées par le Comité des Risques. ;
- une validation de ces limites et de la stratégie risque à la fois au niveau de l'organe délibérant;
- une surveillance par le Responsable Risque des risques de marché et de contrepartie, du risque de liquidité, du respect des règles de gestion et des limites associées.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Compliance. Lors de ce comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

En 2013, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Le placement des notes émises par LCL Emissions est effectué par Amundi Finance qui en assure la commercialisation uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de

distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

En 2013, aucun risque majeur ou notable n'a été identifié.

d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction Financière d'Amundi Group assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers de LCL Emissions.

Le dispositif de contrôle comptable au sein de la Direction Financière s'appuie sur des contrôles exercés par les équipes comptables en premier lieu, par le Contrôle de gestion, par l'équipe de Consolidation, par la Trésorerie ainsi que par une cellule de Contrôle comptable dédiée rattachée au Directeur Financier.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données de LCL Emissions dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

LCL Emissions publie des comptes individuels qui ne sont pas consolidés dans les comptes d'Amundi Group en 2013 du fait de leur non-matérialité.

Relations avec les Commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de LCL Emissions les conclusions de leurs travaux.

e. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Audit-Inspection d'Amundi Group assure le contrôle périodique de LCL Emissions, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application du règlement 97-02 modifié.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier, selon une périodicité adaptée à la nature et à l'intensité des risques, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein de LCL Emissions et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Le Président du Conseil d'Administration,
Fathi Jerfel

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fathi Jerfel', written in a cursive style.



Rapport du commissaire aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société LCL Emissions

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LCL Emissions et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 8920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

Rapports des Commissaires aux comptes



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2013)

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LCL Emissions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société Anonyme au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

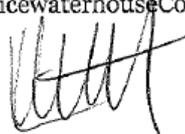
III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist



**Rapport spécial du commissaire aux comptes
sur les conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2013)**

Aux Actionnaires
LCL Emissions
90 boulevard Pasteur
75015 Paris

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

*PricewaterhouseCoopers Audit SA, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France, Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société Anonyme au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

LCL Emissions

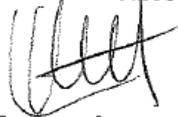
*Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2013 - Page 2*

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 16 avril 2014

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



Emmanuel Benoist

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires de la lettre de mission (Hors taxes) de nos Commissaires aux comptes, au titre de l'exercice 2013, s'élèvent à :

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT (Commissaire aux comptes titulaire) :
2 000 € HT

Etienne BORIS (Commissaire aux comptes suppléant) : 0 € HT

Déclaration du Directeur Général

LCL EMISSIONS
Société Anonyme
Au capital de 225 008 euros
Siège social : 90, boulevard Pasteur 75015 Paris
529 234 940 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion et le rapport annuel du Président présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elle est confrontée.

Nous avons obtenu des Commissaires aux comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux comptes.

Paris, le 22/04/2014

Pierre BOSIO
Directeur Général



LCL EMISSIONS
90 boulevard Pasteur
75015 Paris
RCS Paris 529 234 940